



 www.badminton-paysdelaloire.fr

REGLEMENT du DEFI REGIONAL POUSSINS



Rédacteur	Date de rédaction	Version	Date de validation
Commission Jeunes	01.09.2015	N°1	01.09.2015

Table des matières

REGLEMENT du DEFI REGIONAL POUSSINS	1
Article 1 : Description de la compétition	3
a) Désignation de la compétition	3
b) Prise en charge de l'organisation	3
Article 2 : Règles	3
Article 3 : Critères de participation	4
a) Licences	4
b) Catégories.....	4
Vérifications.....	4
Article 4 : Modalités d'inscription	4
a) Inscriptions	4
b) Coût de l'inscription	5
c) Accompagnateurs.....	5
Article 5 Tableaux.....	5
a) Tableaux de simples	5
Article 6 Modalités d'organisation	6
a) Horaires	6
b) Affichages	6
c) Volants	6
d) Salle.....	7
e) Arbitrage.....	7
f) Récompenses	7
g) Table de marque – Buvette.....	7
h) Transmission des résultats.....	8
Article 7 Application du présent règlement.....	8

Article 1 : Description de la compétition

a) Désignation de la compétition

La Ligue des Pays de la Loire de Badminton (Ligue PL) organise chaque saison une compétition officielle nommée « Défi Régional Poussins » (DRP). Cette compétition a pour objectif d'identifier les meilleurs joueurs et les meilleures joueuses chez les U11, U10 et U9.

b) Prise en charge de l'organisation

- L'organisation de la compétition est à la charge de la Ligue.
- L'indemnisation du(es) Juge(s) Arbitre(s) et du(es) Arbitre(s) est à la charge de la Ligue.
- La date de la compétition est fixée par le Conseil d'Administration de la Ligue en fin de saison pour la saison qui suit.

Article 2 : Règles

Le Défi Régional Poussin se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBad) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement. Les matches se disputeront en deux sets gagnants de 21 points, sur des terrains sans le couloir du fond et avec des filets tendus à 1,40 m, quelle que soit la catégorie, Minibad (P0) et Poussin (P1 et P2).

Article 3 : Critères de participation

a) Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBad au sein de la Ligue des Pays de la Loire pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension

b) Catégories

La compétition sera disputée dans la catégorie d'âge du joueur, les catégories P0 – P1 – P2 seront donc respectées et aucun surclassement, ni aucun mélange ne sera possible.

Minibad (P0) :

Poussins (P1) :

Poussins (P2) :

Pour les années de naissance, cf. circulaire fédérale

Vérifications

L'organisateur doit vérifier par tout moyen approprié l'application des précédents articles.

Article 4 : Modalités d'inscription

a) Inscriptions

- La Commission Ligue Compétitions (CLC) enverra aux comités départementaux la fiche d'inscription à J-30 minimum.

- La date limite d'inscription est fixée à J-15, cachet de la poste faisant foi.
- La Commission Régionale Jeunes envoie les convocations entre J-12 et J-7.

b) Coût de l'inscription

- Pas de frais d'inscriptions.
-

c) Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la compétition. **Si le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription, celle-ci sera refusée.**

Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition au moment du pointage des licences. Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'un autre club présent, celui-ci devra en attester par une lettre écrite et remise au juge arbitre à la présentation des licences.

Article 5 Tableaux

a) Tableaux de simples

- Chaque Comité Départemental qualifie 2 garçons et 2 filles en U11, U10 et U9.

- Chaque Comité Départemental peut proposer des joueurs supplémentaires, en liste d'attente qui pourront compléter les tableaux en cas d'inscription insuffisante ou de forfait.
- La compétition se fera sous forme d'une formule de type "ronde suisse".

Article 6 Modalités d'organisation

a) Horaires

Les joueurs seront convoqués à 10h00 et la compétition ne devra pas se terminer après 19h (cérémonie protocolaire incluse).

b) Affichages

Devront être affichés dans le gymnase :

- le présent règlement
- l'échéancier

Le RGC doit être disponible dans le gymnase de la compétition, ainsi que « Les règles officielles du badminton ».

c) Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition et doivent être homologués par la FFBaD (liste annuelle publiée sur www.ffbad.org).

Ils sont à la charge des joueurs. Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 18 du RGC.

d) Salle

La salle qui accueillera la compétition devra posséder au moins 7 terrains (dans une salle unique ou dans 2 salles adjacentes). La (ou les) salle(s) doit (devront) comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

e) Arbitrage

Dans le cadre de l'article 4 du RGC, l'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative de l'organisateur.

L'organisateur devra prévoir l'arbitrage des finales par des arbitres diplômés ou à défaut des bénévoles.

La nomination du juge arbitre et de ses adjoints sera proposée par l'organisateur et validée par le responsable de la CLOT. Pour cela il faut remplir une demande d'autorisation de compétition dans les délais prévus par le RGC.

f) Récompenses

La Ligue des Pays de la Loire se chargera de récompenser les finalistes et les demi-finalistes de chaque catégorie.

g) Table de marque – Buvette

A charge de l'organisateur de tenir la table de marque et une buvette à des prix raisonnables.

Utilisation obligatoire de BADNET coût à la charge de la ligue



www.badminton-paysdelaloire.fr

h) Transmission des résultats

Le Juge Arbitre principal a la charge :

- d'entrer les résultats sur Poona
- et
- d'envoyer un export des résultats au format XML à la Commission Ligue des Compétitions (CLC) à clc@badminton-paysdelaloire.fr

au plus tard le lundi suivant la compétition.

La Ligue se chargera de la transmission aux différents responsables concernés.

Article 7 Application du présent règlement

L'organisateur, les juges-arbitres et les arbitres de cette compétition ainsi que les dirigeants des clubs / Comités Départementaux / Ligues participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

La Ligue des Pays de la Loire de Badminton se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.